

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 7 (1899)
Heft: 11

Artikel: L'affaire de Thierrens
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-9015>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

L'AFFAIRE DE THIERRENS

(D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS)

(Suite)

VIII

Les premières nouvelles de l'affaire de Thierrens arrivèrent à Lausanne à deux heures du matin et y provoquèrent la plus vive agitation. « La nouvelle de la mort des hussards, l'ignorance où l'on était des détails de cette affaire, la crainte que les troupes bernoises ne se présentent au premier moment, tout cela produit le même effet qu'à Moudon ¹. »

« On a battu la générale dans toute la ville, écrivait un contemporain. On a entendu aussi quelques voix criant : *Aux armes ! citoyens !* Il a fallu réitérer cet appel jusqu'à trois fois et l'on a même dû aller chercher à leur domicile un certain nombre de citoyens récalcitrants. Il s'agissait de réunir tous les habitants et d'en envoyer le plus possible du côté de Moudon ². »

Qu'allait faire l'Assemblée provisoire au milieu de ces pénibles circonstances ? Dépositaire du gouvernement dans ces premiers jours d'existence de la République lémanique,

¹ Develey : *Mémoire pour servir à l'histoire de la Révolution du Pays de Vaud*, etc., p. 38.

² *Journal du professeur Pichard*, p. 33.

formée de personnes non accoutumées à l'exercice du pouvoir, environnée d'une population qui avait perdu un peu de son calme habituel, excitée par les patriotes fougueux du Comité de Réunion à prendre les mesures extrêmes, saurait-elle garder son sang-froid comme elle l'avait fait jusqu'à ce moment ?

« Logé à Lausanne à l'auberge où avait abordé l'officier français à son passage, dit Monod ¹, l'un des premiers j'eus la nouvelle de ces premiers coups, apportée par un courrier au milieu de la nuit. Le Comité, devenu Assemblée provisoire, est aussitôt convoqué ; on se peindra difficilement le trouble qu'y occasionna ce funeste accident, chacun raisonnait sur ses causes encore ignorées selon sa passion, tous s'accordaient sur son effet, on ne paraissait pas mettre en doute qu'il fût possible de suspendre encore l'entrée des Français ; dans cette idée, on divaguait sur le parti à prendre lorsqu'enfin s'ouvrit une opinion qui fut unanimement adoptée. Séance tenante, on écrivit au quartier général bernois à Yverdon ; on pressait d'offrir sans délai au général français la satisfaction qu'il pouvait être en droit de demander pour la mort de ses gens, on en conjurait le général bernois au nom du pays menacé de tous les fléaux de la guerre, dont il se rendait responsable s'il s'y refusait ² ? On écrivit en même temps au général français pour lui témoigner la peine qu'avait éprouvée l'Assemblée à la nouvelle qu'elle venait d'apprendre ; on lui annonçait qu'elle allait prendre toutes les mesures en son pouvoir pour éclaircir les faits, faire arrêter et punir les coupables ; elle lui offrait toute la satisfaction qu'elle pouvait lui donner, lui faisait part de

¹ Henri Monod : *Mémoires*, p. 121-122.

² Cette lettre arriva sans doute à Yverdon après le départ du général de Weiss. Il n'en fait pas mention dans sa brochure déjà citée plusieurs fois.

sa démarche auprès du quartier général bernois, dont elle se promettait un succès assuré ; en conséquence, elle espérait que toute mesure tendante à faire marcher l'armée en avant devenait inutile, sinon prématurée. Ces deux lettres furent envoyées dans la nuit même par courrier et l'Assemblée s'établit en permanence.»

Henri Monod eut une part considérable dans les décisions qui furent prises au cours de cette séance importante. S'il n'en parla que vaguement dans ses *Mémoires*, il fut plus explicite dans sa correspondance particulière. Voici, par exemple, ce qu'il écrivait l'année suivante à Louis Frossard de Saugy, alors membre du Sénat helvétique :

« Vous souvient-il de cette fameuse nuit où la nouvelle du massacre des deux hussards, montant toutes les têtes, on croyait ne plus voir de ressource que dans l'armée de ces troupes étrangères ? Vous souvient-il qu'un des derniers à opiner, je rappelai tout le monde à mon avis ? On sollicita donc encore le général Ménard d'attendre, lui promettant de lui faire obtenir toute la satisfaction qu'il voudrait... Je les prévoyais, ces maux qui allaient suivre. Il ne fut pas en notre pouvoir de les prévenir, mais quoique alors chacun ne les prévît (pas), chacun cependant fit ce qui était en son pouvoir pour les prévenir ¹. »

« Nous vous en conjurons, citoyen Général, disait la lettre envoyée au premier moment par l'Assemblée provisoire, au nom de l'humanité, au nom de votre gloire, atténuez, affaiblissez cet affreux événement ². »

¹ Lettre de Henri Monod à Frossard de Saugy, datée de Lausanne 24 décembre 1799. Cette très longue lettre renferme beaucoup de détails intéressants sur la conduite de Monod pendant la révolution vaudoise et helvétique. Frossard de Saugy lui répondit non moins longuement le 31 décembre. Cette correspondance est relative à la grande polémique qui eut lieu entre le parti modéré ou des « principiers » et celui des patriotes ou des « jacobins » avant le coup d'Etat du 7 janvier 1800.

² *Journal de Ménard*. Pièces justificatives.

L'aide de camp Autier arriva à Lausanne à cinq heures du matin. On s'aperçut alors que tous les efforts tentés par les patriotes modérés pour éviter l'envahissement du territoire allaient être inutiles. Le parlementaire annonça, en effet, que son rapport avait été expédié au premier moment d'agitation, et il ne cacha pas à la députation que l'Assemblée provisoire avait envoyée auprès de lui, qu'il était plus que probable qu'avant son retour, l'avant-garde française serait en mouvement pour entrer. Cette députation n'insista pas moins sur l'objet de sa mission et fit ce qui dépendit d'elle « pour engager cet officier à faire revenir son chef des fâcheuses impressions qu'il pouvait lui avoir données, ainsi que de la détermination qui pouvait en être résultée ¹. »

Le parlementaire reçut à Lausanne, à onze heures du matin, la réponse du général de Weiss ². Il partit bientôt après pour Ferney, avec Louis Frossard de Saugy. Celui-ci avait été chargé d'accompagner l'aide de camp pour exprimer au Résident Félix Desportes, au général Ménard et au corps des hussards « les regrets et l'indignation que le Comité central et tous les patriotes vaudois ressentaient de l'attentat de Thierrens et son intention de prendre soin des familles des deux hussards tués ³. »

A midi, le général Ménard était déjà averti de ce qui s'était passé. Charles de Bons, que nous avons vu accompagner le parlementaire jusqu'à Thierrens, était accouru à toute bride, voulant être le premier à annoncer la grande nouvelle au quartier général. Toutes les mesures furent prises dès ce moment pour faire entrer les troupes françaises

¹ H. Monod : *Mémoires*, I, p. 123.

² Il lui en adressa un accusé de réception ainsi conçu : « Reçu à onze heures du matin la réponse de Monsieur le général de Weiss à la dépêche que je lui avais envoyée hier soir. Lausanne, le 7 pluviôse, an IV, ère Rép. » De Weiss : *Du début*, etc., p. 77.

³ *Bulletin officiel* du 20 janvier 1799.

dans le Pays de Vaud, et Ménard prépara aussitôt des proclamations à l'adresse de ses soldats et à celle du peuple vaudois. Du reste, beaucoup de personnes s'attendaient, à Lausanne, à voir arriver déjà le 26 des troupes françaises et on préparait des locaux pour les loger ¹.

La légende de l'assassinat prémédité des hussards français et même du parlementaire se formait déjà. Les patriotes vaudois, cependant, quelle que fût l'exaltation de plusieurs d'entre eux, ne firent pas remonter jusqu'au général de Weiss la responsabilité de cet événement. Soit qu'ils le reconnussent incapable d'un acte de ce genre, soit qu'ils se rendissent compte de l'impossibilité matérielle dans laquelle il s'était trouvé de le provoquer, ils rejetèrent plutôt la faute sur des hommes de second ordre. Un Bernois, disait-on, avait passé à Moudon pendant la journée du 25 janvier ; on lui avait refusé des chevaux parce qu'ils étaient retenus pour un parlementaire français. Il s'en était allé en maugréant. C'était lui, certainement, qui avait averti les gens de Thierrens et qui avait organisé le guet-apens ².

Dès le premier moment aussi et de plus en plus dans les jours qui suivirent, on fit retomber la responsabilité de l'affaire de Thierrens sur deux hommes qui étaient connus par leur sympathie pour l'ancien régime. L'un était le major Rusillon, chef d'un corps de dragons ; l'autre, le capitaine Pillichody, seigneur de Bavois, qui commandait un corps de

¹ *Journal du professeur Pichard*, p. 34-35.

² Voir Develey : *Mémoire pour servir à l'histoire*, etc., p. 37. Tous les accusés de Thierrens déclarèrent dans l'enquête qu'ils avaient tout ignoré et que personne n'était venu dans la journée du 25 janvier les animer contre les patriotes. Du reste, ainsi qu'on l'a vu, la garde avait été décidée et organisée dès le matin, c'est-à-dire au moment où l'on ignorait à Moudon même qu'un parlementaire français devait passer dans la localité à la fin de la journée. Voir aussi la lettre (inédite) de Louis de Saugy à Glayre, datée de Moudon, le 1^{er} mars.

chasseurs et qui fut créé major au milieu de la crise révolutionnaire¹. Dès le 26 janvier, le Comité de Réunion de Lausanne adopta à leur égard un ordre du jour qui mérite d'être rapporté ici :

« Le Comité de Réunion et l'Assemblée des Représentants de la ville de Lausanne, pénétrés de la douleur la plus profonde de l'attentat qui vient d'être commis...

» Considérant que ce crime n'a pu être commis par de véritables Vaudois, et qu'en effet il ne l'a été que sur les instigations des nommés Rusillon, capitaine de dragons, et Pillichody l'aîné, dit Petitmaître ;

» Considérant, en outre, que ces individus, en se rendant coupables d'un tel attentat, sont les premiers qui ont trempé leurs mains sur le sein de leur Patrie et donné le signal de la guerre civile ;

» Déclarent à l'unanimité les susdits Rusillon et Pillichody infâmes et traîtres à leur patrie ; déclarent également infâmes et traîtres tous les individus Vaudois qui feront la guerre à leur Patrie soit en prenant les armes contre elle, soit en s'opposant à sa régénération par les manœuvres de la malveillance et de la perfidie...² »

« On ne peut révoquer en doute les relations de Rusillon et Pillichody avec Berzin et consorts », écrivait quelque temps plus tard Louis Frossard de Saugy.

Signalés ainsi à la haine et à la vengeance des patriotes et des Français, ces deux hommes se virent obligés de se réfugier dans la principauté de Neuchâtel.

¹ Voir l'interrogatoire du commandant Genier, de Thierrens, qui avait assisté, à Yverdon, à la présentation de Pillichody à sa troupe en qualité de major.

² Archives cantonales : Registre des pièces annexes aux procès-verbaux de l'Assemblée provisoire. — Les considérants de cet ordre du jour montrent jusqu'où pouvait aller à ce moment-là l'esprit de parti.

IX

Pour le général Ménard et les représentants diplomatiques de la République française à Genève et en Suisse, Desportes et Mengaud, la situation se présentait d'une manière un peu différente. Il était dans leur intérêt de faire considérer l'événement de Thierrens comme une violation évidente des règles du droit des gens. Il était essentiel pour eux que le général de Weiss, le représentant officiel de LL. EE., pût être considéré comme le principal coupable, en Suisse, en France et dans le reste de l'Europe. Cela légitimait, en effet, complètement, à leurs yeux, l'envahissement du territoire helvétique par les armées de la République française. Toutes les autres questions se rattachant à l'échauffourée de Thierrens passaient au second plan. « Il n'est plus question de s'occuper d'Autier le parlementaire, d'Autier le bourgeois de Nyon, de Debons, de Perdonnet, de de Trey... Bah! bah! *quelles gandoises!* » écrivait plus tard de Trey ¹.

« Des satellites de l'oligarchie, des scélérats, ont osé violer les droits les plus sacrés, disait Ménard dans sa proclamation au peuple vaudois, ils ont attenté à la personne du citoyen Autier... Ils ont fait plus; les monstres ont assassiné les deux hussards qui lui servaient d'escorte. Des soldats français ont péri, victimes de la plus noire perfidie; et leurs frères d'armes resteraient spectateurs indifférents de cet horrible forfait! Non! la Grande nation ne transige jamais avec le crime.»

¹ *Mémoires* de de Trey, qui était devenu de plus en plus défiant à l'égard des Français. « Il faut faire un rapport militaire et solennel, ajoute-t-il. Il est tout fait. Frossard l'a récité à Ménard et celui-ci l'a récité à son armée. Il lui apprend que ses hussards ont été *assassinés!* *Assassinés!* comment et par qui? Ils étaient ivres à ne pas pouvoir se tenir sur leur bête; il a fallu résister à leur attaque forcenée.» De Trey qualifie Frossard de Saugy de « demi-fou » et « d'enragé jacobin ». Frossard ne tarda pas, du reste, à modifier lui aussi ses idées, et en 1799 déjà il fut accusé de « modérantisme » et s'occupa activement de l'organisation du coup d'Etat du 7 janvier 1800 contre La Harpe.

« Vous savez que mon aide de camp Autier, envoyé par moi au général de Weiss... a été lâchement assassiné par ses satellites, disait le même Ménard à ses soldats. Son escorte de hussards français a été tuée et le hasard seul a sauvé cet envoyé de la Grande nation. Eh bien ! soldats, les Vaudois ont déjà vengé le sang français ; le village où s'est commis cet attentat affreux a été attaqué, emporté par eux et le feu le consume ¹. »

De Weiss protesta contre ces allégations par une lettre adressée de Berne au général Ménard le 29 janvier. « Vous aurez reçu, citoyen Général, lui disait-il, toutes les informations prises ; je vous invite à les faire renouveler par vos propres agents ; elles vous convaincront de plus en plus que ce n'est qu'un accident, une méprise nocturne à laquelle ne peuvent, ne doivent avoir aucune part les milliers d'innocents qu'on voudrait en rendre responsables ². »

L'intervention de l'ex-Haut Commandant du Pays de Vaud fut inutile ; on avait un grand intérêt à voir un crime prémédité dans ce qui ne fut qu'un malentendu. La légende ne tarda pas à prendre un caractère plus officiel encore.

Le Directoire français, dans son message transmis au Conseil des Cinq-Cents le 5 février, annonça que le général Ménard, instruit de cet affreux crime, en avait facilement reconnu la véritable cause et que l'intention d'assassiner un

¹ Proclamation du 8 pluviôse. Le général Ménard, on le voit, affectait de croire et publiait officiellement la vengeance des patriotes et l'incendie du village de Thierrens, lors même que son parlementaire lui avait annoncé et avait pu lui confirmer que, grâce à son intervention, cette localité avait été préservée de ce désastre.

² De Weiss : *Du début de la Révolution suisse*, p. 85-86. — *Amtliche Sammlung*, etc., I, 173. Ménard lui répondit le 31 : « Un bruit qui vous est parvenu indirectement ne doit pas vous inquiéter sur le sort de votre patrie. En vous considérant comme citoyen, j'estime votre sensibilité, lui disait-il. Je n'ai rien à vous répondre comme ex-général des troupes du Pays de Vaud. Les affaires de guerre et de paix se traitent de puissance à puissance. J'ai mes instructions que je suivrai et je ne connais point de vengeance, si elle ne part du gouvernement. »

envoyé de la République française avait été indubitable. Beaucoup de membres des Conseils avaient cru d'abord que ce message serait suivi aussitôt d'une déclaration de guerre contre Berne.

« Le Corps législatif n'aurait pas balancé à la sanctionner si le Directoire l'eût requis », écrivaient les députés de l'Assemblée provisoire, alors à Paris¹.

Jusque-là cependant le nom du colonel de Weiss n'avait pas encore été cité comme celui de la personne responsable de l'affaire de Thierrens. Tout restait encore dans l'équivoque à cet égard. Une proclamation du ministre Mengaud, représentant du Directoire français auprès des cantons suisses, datée de Bâle, 30 pluviôse (18 février), y mit fin.

« L'armée française, écrivait-il, n'a encore tiré aucune vengeance de l'assassinat ordonné et exécuté par les ordres du colonel de Weiss, général des troupes bernoises, dans la personne du citoyen Autier, adjudant et envoyé du général Ménard, qui a eu deux de ses hussards tués à ses côtés. »

Après avoir insisté sur quelques autres faits, il invitait « tous les amis de la liberté et de l'égalité à dissiper l'aveuglement de leurs concitoyens en donnant la plus grande publicité à cette note, qui fut imprimée, répandue partout avec profusion et même publiée dans la plupart des journaux de l'époque ². »

¹ Lettre des députés de l'Assemblée provisoire à Paris, datée du sept février 1798, et signée Henri Monod, de la Fléchère et D. Bergier, secrétaire. La lettre est de la main de Monod. Le registre des pièces annexes à celui des procès-verbaux de l'Assemblée provisoire, qui se trouve aux Archives cantonales, contient un petit extrait de cette lettre à la date du 16 février.

² *Amtliche Sammlung*, etc., I, p. 200-201. Voir aussi le Discours prononcé par le représentant Lacombe-St-Michel à la tribune du Conseil des Anciens sur le Message du Directoire exécutif relatif aux victoires des armées françaises en Suisse. « Et ce général (de Weiss), cet homme que la philosophie semblait mettre au-dessus des préjugés de sa caste, qui, dès l'aurore de notre révolution, s'est déclaré le partisan de nos principes, qui s'est montré dans Paris ami de la démocratie jusqu'à la démagogie... Ce général, dis-je, a permis de violer le droit des gens en laissant assassiner un parlementaire. »

La responsabilité du colonel de Weiss affirmée à la face de la Suisse et du monde par le représentant officiel de la République française, ne fit dès lors plus de doute pour cette partie considérable du public qui n'avait pas été à même de connaître exactement les faits ¹. Les interrogatoires des inculpés de Thierrens et la procédure instruite sur cette affaire par une commission judiciaire qui ne pouvait pas être accusée de partialité en leur faveur, réduisirent à néant l'inculpation du ministre Mengaud. N'importe, il fallait un coupable.

La commune de Thierrens expédia de son côté à l'ex-général de Weiss l'attestation suivante, alors que depuis deux mois déjà il avait dû quitter sa patrie :

« Nous, les Gouverneurs et les Communiers du Village de Thierrens, déclarons que le colonel Weiss, cy devant Baillif à Moudon, n'a eu aucune part quelconque, ni directement, ni indirectement, à la garde qui s'est faite au dit Village de Thierrens, la nuit du 25 au 26 Janvier dernier, ni par conséquent à la mort des deux housards français arrivée la même nuit. Ce que nous attestons et signons comme conforme à la plus exacte vérité.

» A Thierrens, le 10 May 1798.

» F. FAVRE, Métral.

» Gabriel GENIER.

» Jaques CHEVALLEY, Gouverneur.

» Elie MEYSTRE, Gouverneur.

« Jean-Pierre GENIER. ²»

¹ De Weiss répondit à la proclamation de Mengaud par une lettre ouverte dans laquelle on lit entre autres : « Comment aurais-je pu deviner... que cet aide de camp arrivait, qu'il se tromperait de route, car on ne passe pas par Thierrens en venant de Versoix à Yverdon. Comment aurais-je eu le temps de corrompre cette commune à plusieurs lieues de distance, faire choisir ces hommes et provoquer de tels événements ; enfin, quelle espèce de motifs aurais-je pu avoir?... » *Amtliche Sammlung*, etc., I, p. 327-328.

² De Weiss : *Du début*, etc., p. 89.

Mais quelle importance pouvait avoir cette déclaration d'une commune vaudoise, en face de celle du représentant de la Grande Nation, qui, à ce moment, avait mis fin à l'ancienne Confédération et soumis notre pays au régime unitaire ?

X

Restons cependant à Thierrens encore un instant et voyons ce qui s'y passa après le 25 janvier, et quel fut le sort des hommes de la garde.

Le Comité de surveillance de Moudon, d'accord avec le général de Bons, chef des troupes patriotes qui étaient arrivées pendant la nuit, et avec l'Assemblée provisoire, qui avait recommandé, par courrier, d'éviter tout ce qui pourrait provoquer une guerre civile, envoya dès le 26 au matin un sergent pour sommer le commandant Genier et les hommes de la garde de se rendre sans délai dans cette ville. En conséquence, les corps des deux hussards furent placés sur un char, et les quinze inculpés qui se trouvaient à ce moment-là au village les accompagnèrent, sous la surveillance du sergent patriote. Il n'y eut aucune résistance quelconque opposée à l'exécution des ordres du Comité de Moudon, et c'est avec le calme apparent le plus parfait que les hommes de Thierrens arrivèrent en ville. Cette tranquillité frappa beaucoup les patriotes, qui voulurent y voir la preuve que ces gens n'avaient été que « les machines d'une autorité expirante ¹. »

Les soldats de Thierrens se rendirent auprès des autorités moudonnoises et se constituèrent prisonniers. L'excitation et la colère étaient si grandes dans la ville qu'ils coururent

¹ Voir les deux lettres adressées le 26 janvier à l'Assemblée provisoire par le Comité de Moudon, l'une peu après midi et l'autre à 8 heures du soir.

les plus grands dangers. La populace continuait à vouloir venger immédiatement le parlementaire français et demandait à grands cris la mort des prisonniers.

« Il y avait parmi la troupe *vaudoise*, dit de Trey, divers enragés jacobins, mais il y avait aussi quelques Français, et un surtout, nommé *Custines*, qui excitait les soldats à massacrer les dix-neuf individus ¹ de Thierrens... Pour éviter un grand malheur, je m'employai avec quelques amis à faire ensorte que les prévenus qui étaient dans ce moment devant le tribunal, à l'auberge de la Maison-de-Ville, pussent sortir clandestinement par une porte de derrière pour être mis en prison sous la garde des autorités ; cela nous réussit, grâce à Dieu, sans cela une horrible scène pouvait s'en suivre... »

Les hommes de Thierrens ne furent pas même complètement tranquilles dans leur solide prison de la Tour de Broie. Le Comité de Moudon donna à ce sujet les renseignements suivants à l'Assemblée provisoire :

« Voici la nuit la plus orageuse que peut-être nous passerons à Moudon. Les détenus sont à la Tour...

» Nous avons eu mille peines aujourd'hui d'arrêter une fusillade contre ces gens-là. La Tour est gardée par un détachement et du canon à mitraille. Nous sommes même entre deux feux, savoir le parti indigné et militaire qui voudrait tout de suite et sans forme de procès faire justice des coupables, et le parti plus modéré et plus juste qui veut

¹ J'ai déjà dit qu'il n'y eut d'abord que quinze personnes arrêtées. Voici leurs noms : Le commandant Genier, Joseph-Daniel Forétier, Jean-Christian Weinguer, Siméon Genier, Jean-Balthazard Genier, David-Samuel Genier, Jean-Pierre Favre, Jean Berzin, Jean-Pierre Brochon, Samuel Berzin, Balthazard Genier, Philippe Berzin, Jean-Philippe Genier, Jaques-Louis Piot, Jaques Forétier. Plusieurs personnes, entre autres le juge Berzin, ne furent arrêtées ou citées à comparaître que plus tard.

examiner et interroger les coupables pour savoir quelle est l'autorité secrète et mystérieuse d'où est parti cet horrible complot ¹.»

(*A suivre.*)

Eug. MOTTAZ.

VISITE DES CHATEAUX, MOULINS ET AUTRES LIEUX

DU PAYS DE VAUD EN 1463

(*Archives Royales de Turin. Section III. Inventaire n° 139.*)

(Suite)

Visite du Château d'Yverdon.

Item, l'an prédit 1463 et le 2^e jour de juillet, étant convoqués par moi Commissaire les nob. Louis de Bionens, syndic d'Yverdon ; Petremand de Gumuens, Seig^r de Bioley ; Guillaume de Balmes, Jacob Mistralis, ainsi que Jean Busanczon, Pierre Mycey, maçon ; Anthoine Moudan et Jean Cosendey, charpentiers, a été visité le Château d'Yverdon.

Dans lequel on a trouvé qu'il était nécessaire de réparer les ruines suivantes, sinon il lui arriverait dommage.

Premièrement, dans le mur des *braies* (bracarum), du côté du pont de l'entrée, où s'est écroulée, par l'impétuosité des eaux, une partie de ces braies, tellement qu'il en faut refaire 3 toises et plus de fond en comble au moyen d'un revêtement, à ce qu'il apparait à l'extérieur dudit mur ; la toise pourrait revenir à 4 fl. petit poids et pas de moins. Ce mur a 4 pieds d'épaisseur, et la ruine s'est produite dans ces braies depuis une année en ça.

¹ Lettre du 26 janvier, à 8 heures du soir. Archives cantonales et Verdeil III, p. 261-262. Le parti le plus modéré, après avoir réussi à protéger les prisonniers, put faire procéder à une enquête sur l'affaire de Thierrens. Cette instruction judiciaire commença dès le lendemain 27 janvier.